



CAPL C du 15 décembre 2016 - Mouvement complémentaire
DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Au moment d'examiner les affectations locales des agents qui arrivent dans notre département, nous devons prendre en compte les 2 507,9 vacances d'emplois sur le territoire avec pour notre seul département - 53,4 emplois de catégorie C non pourvus après la CAPN pour le mouvement complémentaire au 1^{er} mars 2017.

C'est dans ce contexte que notre CAPL se réunit aujourd'hui et ce ne sont pas les 4 arrivées nettes dans notre département (7 arrivées et 3 départs) qui vont permettre, sans préjuger aucunement des capacités des nouveaux arrivants, à tous les postes et services de venir à bout de leurs charges de travail. D'autant plus que la liste des emplois vacants que vous nous avez fournie fait état de 96 vacances d'ici le 1^{er} mars 2017 en tenant compte uniquement des départs connus et pour la seule catégorie C... Certes, nous avons été agréablement surpris du recrutement de 236 agents sur les listes complémentaires externes et internes de 2015. Pour autant, **FO-DGFIP** considère que cet appel complémentaire est largement insuffisant au regard de la situation des effectifs. Pour la Haute-Garonne, seul un agent intégrera notre département à ce titre. Pourtant, les élus **FO-DGFIP 31** pensaient que le phénomène « d'évaporation » par lequel la Direction Générale justifie cet appel à recrutement et qui recouvre à la fois l'augmentation du nombre des demandes d'admission à la retraite et la diminution des demandes de réintégrations, seraient plus marqué dans notre département compte tenu de l'âge « élevé » des agents en exercice et concernerait en tout cas plus d'1 emploi.

Les élus **FO-DGFIP 31** attendent de vous, Madame la Présidente et de l'ensemble de notre Direction locale, un plus grand volontarisme dans la défense des effectifs de notre DRFIP. Les élus **FO-DGFIP 31** constatent que l'unique levier utilisé par l'Administration pour combler les vacances d'emplois consiste à appliquer les

suppressions d'emplois prévues dans le PLF 2017, suppressions qui seront annoncées demain lors du CTL emploi et qui consiste en la suppression de 37 emplois de catégorie C... A ce propos, peut-être aurait-il été judicieux de communiquer aux élus de cette CAPL la ventilation de ces suppressions d'emplois pour éclairer nos travaux d'aujourd'hui.

Mais pourtant, les restructurations et réorganisations continuent pour mettre en adéquation les missions avec les emplois ou tout du moins essayer... car nous constatons que les centralisations de missions sont aussi une source de déperdition d'effectifs et que souvent l'effectif définitif retenu est rarement obtenu. De plus, les services fusionnés font régulièrement l'objet de suppressions d'emplois dès l'année suivante. C'est pourquoi les élus **FO-DGFIP 31** souhaitent connaître les raisons qui vous ont empêché d'affecter la totalité des 10 emplois C au POLRE au 1^{er} septembre 2016 (seules 4 affectations). Le POLRE ne peut pas assumer correctement ses nouvelles tâches sans apport de personnels et il ne faut pas que ces chaises restent vides alors même que la Direction générale s'est engagée sur les moyens humains de ce pôle.

L'Administration montre une fois de plus son mépris envers les personnels. Comment vont fonctionner les services et postes dans ces conditions de sous-effectifs permanents ? Tout cela impacte les conditions de vie au travail des agents qui rencontrent de plus en plus de difficultés quotidiennes dans l'exercice de leur mission. Notre Direction a beau multiplier les outils pour mesurer ces conditions (TBVS, DUERP, ...) c'est avant tout des solutions que **Force Ouvrière** vous réclame et celles-ci sont liées à l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations.

S'agissant des règles de gestion depuis leur établissement en 2011, elles sont sans cesse modifiées et toujours au détriment des agents. Les élus **FO-DGFIP 31** revendiquent que les agents puissent obtenir le poste qu'ils sollicitent dès lors qu'il est vacant. Ils dénoncent les affectations en ALD qui sont devenues la variable de comblement des vacances d'emplois avec toute la précarité que cela induit.

En conclusion, les élus **FO-DGFIP 31** exigent que la CAPL joue pleinement son rôle et pour cela qu'elle reçoive en temps utiles toutes les informations concernant la situation des effectifs, les affectations en ALD et que toutes les vacances d'emploi soient pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes.